**Déclaration au CSE du 09 avril 2020**

Madame la Directrice,

Tout d’abord, nous souhaitons exprimer notre peine et adresser nos condoléances à nos collègues de la DSI à la suite du décès subit de l’une d’entre eux. D’entre nous.

Depuis le début de cette période trouble qu’est le confinement général décrété par le gouvernement, la CGT et l’UGICT n’ont eu de cesse de vous interpeller sur les conditions de travail des salariés de la caisse. Conditions de travail ou de non-travail, d’ailleurs.

Nous avons déjà formalisé ces interrogations par 3 courriers. Or, malgré cela et les quelques échanges cordiaux que nous avons, vous ne prenez pas en compte nos demandes.

Ou si peu.

Nous avons évidemment conscience de la nécessité de « gérer la crise ». Cependant, vous ne gérez que le côté « production ». La nécessité de maintenir l’activité semble vous faire oublier, passer au second plan, vos obligations vis-à-vis des salariés. Comme de la présente instance, apparemment.

**Commençons par l’instance** :

Vous persistez à ne pas informer les élus du CSE au préalable de toute modification d’organisation. Ou de donner des informations partielles. Si nous étions suspicieux, nous dirions que vous jouez de la multitude de Directions pour justifier des niveaux d’informations différents… Mais comme nous ne sommes pas suspicieux, nous allons dire que la communication des informations aux élus est plus que mauvaise. Il faut à tout prix y remédier. Et entrer non pas dans une instance qui prend note, mais bien un lieu d’échanges et de propositions. Si l’on doit donner quelques exemples, les différentes notes que vous nous transmettez depuis hier, ou le DUER le 1er avril, ne sont que des formalisations de vos décisions déjà mises en place. En aucun cas le reflet ou l’invitation à débats, ni même échanges en instance.

**Pour ce qui est des besoins des salariés et de votre responsabilité vis-à-vis de leur santé** :

Tant de sujets :

* L’organisation du travail, collective.

Les conditions de travail des salariés, sur site (dont nous connaissons à peu près la réalité), chez eux, avec ou sans connexion (dont nous ne connaissons RIEN), les confinés pour garde d’enfant, pour arrêt de protection, en décharge d’activité, … qu’en est-il réellement ?

* Faire prendre les congés aux salariés, et la semaine qui suit (ou précède), leur demander de travailler le week-end, de faire des heures supplémentaires ? Où est la logique ?
* Après en avoir échangé avec monsieur Pouillart, et après réflexion, prétendre que les salariés peuvent travailler en gardant leurs enfants est un non-sens. Leur proposer, comme seule solution, d’attendre que des pathologies se déclarent et alors, qu’ils consultent leur médecin pour un arrêt maladie est, en y réfléchissant, absolument inadmissible.

Attendre que le salarié s’arrête, c’est accepter le risque au travail, sans mettre en œuvre la protection qui est dû au salarié !

L’employeur ne PEUT pas constater une organisation du travail pathogène, et n’apporter comme solution que d’attendre que des symptômes arrivent ! Si nous étions en chimie, laisserions-nous les salariés travailler des produits corrosifs sans protection, jusqu’à ce qu’ils soient blessés, et donc, en arrêt ??

De plus, il ne s’agit pas là d’arrêt maladie, mais bel et bien d’accident du travail ! Ce qui fait craquer les salariés n’est pas le fait d’être chez eux, mais d’y ajouter le travail ! La charge mentale qui cette organisation fait peser sur eux ne peut être niée.

* Les changements d’amplitude journalière, les instaurations de travail en équipe, le travail le samedi, les heures supplémentaires, la position sur les Congés, imposé ou supprimés à votre gré, et ce sans aucun respect du délai de prévenance obligatoire, … je m’arrête là.

Aucune consultation préalable.

Et surtout, aucune mesure des conséquences sur les agents. La note sur le Document Unique d’Évaluation des Risques ne parle que du risque épidémiologique, et des mesures techniques mises en place pour la continuité de l’activité.

Absolument rien sur les risques psychosociaux. Ou sur les risques liés aux postures de travail, possiblement mauvaises lorsque l’on travaille dans son salon, sur l’installation des salariés chez eux, sur les horaires en équipe, … sur aucune de vos décisions organisationnelles, en fait.

Alors que nous vous alertons sur le sujet depuis maintenant 3 semaines !

* Aucune confirmation non plus du sort réservé aux contrats temporaires (CDD, Intérim, formation, … en cours au 12 mars.
* **La rémunération et ses accessoires.**

Vous modifiez tout, sans appui juridique, ni accord local ou du CSE. Pour preuve, la dernière note portée à la connaissance du personnel via le PCA sur les impacts RTT, intéressement, … cependant, rien sur l’ouverture de droits aux congés payés, ni sur la situation contractuelle des différentes positions de travail. La plupart, d’après ce que vous indiquez ne sont ni en suspension de contrat, ni en contrat maintenus… car on ne peut être un peu l’un, un peu l’autre … comment maintenir certains droits (intéressement) mais pas d’autres (RTT) ?

* Alors que à l’oral, vous affirmer ne vouloir léser personne, vous annoncez, par vos écrits toute sorte de mesures compliquant l’appréhension de la situation et sanctionnant les salariés.

Malgré leur implication, leur extrême mobilisation, vous faites comme s’il fallait veiller à ce que personnes ne « profite » de la situation.

Nous pouvons vous l’affirmer, madame la Directrice, Personne ne profite !

Tous les travailleurs font de leur mieux, sur site, chez eux, avec ou sans connexion, tous sont impliqués. Et ceux que vous avez déchargé d’activité subissent. Se portent volontaires, attendent. Ils ne sont pas dégagés d’implication et ce ne sont pas là des congés.

Le Directeur de la CNAM, lors des réunions paritaires nationales, assure qu’il n’y aura pas de perte de salaire, et renvoie aux négociations locales pour ce qui est des « accessoire ». Alors pourquoi vouloir réduire ces accessoires ? vous ne négociez pas avec nous, vous éditer une note RH.

* Toutes ces décisions sont très mal vécues par le personnel, qui commence à se sentir démoralisé, démobilisé, puisque peu reconnu, hormis par des mots.

Mais, nous le savons tous ici, si les mercis sont importants, ils ne suffisent pas.

Vous ne pouvez vous satisfaire d’une tape dans le dos, et dans un même mouvement, retirer les béquilles que sont entre autres, les congés, les RTT, …

Au contraire, vous devriez chercher les moyens de les « récompenser ». Ne pas proratiser l’indemnisation des télétravailleurs, par exemple.

Vos décisions sont d’autant plus difficiles à comprendre que nous ne sommes pas dans le cadre d’une entreprise qui se verrait contrainte à des économies drastiques, les carnets de commandes étant vides.

* Pour toutes ces raisons, nous vous demandons à nouveau de ne pas réduire les droits à RTT, à congés, pour l’ensemble des salariés.
* Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de laisser les salariés prendre leurs congés s’ils le souhaitent, mais les reporter si c’est leur choix. Et d’en cesser la gestion à la petite semaine. De même, les soldes doivent pouvoir être intégrés à l’année N+1. Pour tous.

**Pour toutes ces raisons, nous portons à votre connaissance que la CGT et l’UGICT, selon les constats des salariés qui ne se sentent pas écoutés, envisagent de déposer un préavis de grève.**

Certes pas de gaité de cœur, mais il s’agit là du seul moyen à disposition, puisque vous n’entendez pas les demandes formulées.

Le personnel attend de vous que vos actes portent la reconnaissance dont vous faite preuve par écrits, et les décisions que vous prendrez dans les jours à venir seront déterminantes.

En effet, ce confinement auquel nous sommes tous contraint, et qui s’annonce encore long, a un impact important sur nous tous. Et nous ne pouvons douter qu’il aura des conséquences sur nous tous, même lorsque l’heure de la sortie aura sonné.

Puisque l’ensemble des dirigeants en appelle à l’Union Sacrée, nous vous demandons d’y participer, et de ne pas enfoncer encore plus les salariés dans cette période extrêmement difficile.

Pour la CGT et l’UGICT

Sophie Fernandez

Secrétaire Générale Ugict

Représentante Syndicale au CSE